



COMMISSION ADMISSION EJE MARDI 10 MAI 2021

Présents :

Sylvain PEYRATOUT, Directeur du CRFPE
Silvia VALENTIM, Directrice des Etudes EJE
Nathalie RHARBI, Coordinatrice du dispositif de Lille
Virginie CARLIER, Coordinatrice du dispositif de Grande Synthe
Cécile GOEMINNE, Secrétaire pédagogique/admission

1. Données principales de la procédure d'admission

La commission d'examen des vœux s'est déroulée en présentiel **le 11 mai 2021 de 9H15 à 10H30** et concerne l'entrée en formation des Educateurs de Jeunes Enfants en Septembre 2021 pour Lille et Grande Synthe. Elle a pour objet d'arrêter la liste globale des admis, tout statut confondu, la liste d'attente et de vérifier les effets de seuil de ces listes.

Au 08 avril 2021 :

- 515 personnes ont confirmé leurs vœux, en Formation Initiale, seuls 405 ont payé le processus d'admission et 381 y ont participé
- 206 personnes se sont inscrites en formation par la voie de l'apprentissage (attention parmi ces candidats, 192 se sont positionnés sur la Formation Initiale et l'apprentissage),
- 42 personnes se sont inscrites en tant que demandeurs d'emploi,
- 7 personnes se sont inscrites en tant que salariées ou en reconversion

Pour rappel, le Centre Régional de Formation des Professionnels de l'Enfance doit respecter un quota d'étudiants Educateurs de Jeunes Enfants, décidé par le Conseil Régional Hauts-de-France. Pour septembre 2021, pourront être accueillis :

- 85 étudiants en Formation Initiale
- 15 étudiants apprentis
- 5 demandeurs d'emploi
- 5 candidats salariés.

Les résultats sont publiés sur Parcoursup dès le 27 Mai 2021 et envoyés par mail à tous les candidats, quelque soit leur statut. Ils doivent confirmer leur inscription avant le 16 juillet 2021. A partir de cette date, les candidats des listes principales n'ayant pas confirmé leur vœu seront supprimés de la liste principale, permettant aux personnes sur liste complémentaire de pouvoir accéder à la formation. Ils auront jusqu'au 27 août 2021 pour confirmer leur choix.

Centre Régional de Formation des Professionnels de l'Enfance

465 rue Courtois • 59000 LILLE
Tél : +33 (0)3 20 14 93 00
accueil@crfpe.fr • www.crfpe.fr

2. Rappel des objectifs de la formation et ses attendus

L'ambition pédagogique de l'équipe du CRFPE est d'accompagner les étudiants dans la construction d'un positionnement professionnel, dans la recherche des attitudes et des actions les plus efficientes pour accompagner le développement harmonieux de chaque enfant.

Cette ambition se traduit en finalités :

- Acquérir les capacités et compétences pour exercer la profession d'éducateur de jeune enfant.
- Elaborer, structurer un parcours de formation visant la définition et l'appropriation d'une identité professionnelle de travailleur social éducateur.trice de jeunes enfants
- Analyser la réalité sociale, la pratique professionnelle et sa propre pratique. C'est en s'appuyant et en comprenant l'intérêt de cette démarche de questionnement que les étudiants pourront s'inscrire dans une perspective d'évolution de leur pratique professionnelle.

Pour ce faire, nous proposons donc aux étudiants d'acquérir des compétences professionnelles structurées comme suit :

- Des connaissances disciplinaires : psychologie, psychosociologie, psychopédagogie, sociologie de l'enfance, de la famille et des organisations, santé, droit civil, politiques sociales...
- Des capacités en méthodologies professionnelles : maîtrise de la méthodologie de projet (projet institutionnel, projet éducatif, projet personnalisé) - capacité à connaître et comprendre le comportement, les attentes, les besoins du jeune enfant - capacités à mettre en œuvre des activités adaptées - capacités à élaborer, organiser, animer des actions de soutien à la parentalité...
- Des compétences relationnelles et de communication : prendre en compte la spécificité de la relation à l'enfant (notion de médiation éducative) - savoir communiquer, être en relation, avec les parents - savoir se positionner comme acteur (« expert » petite enfance) auprès des institutions politiques, sociales...

3. Modalités d'examen des vœux retenues par la commission

Sélection des étudiants en formation initiale :

- Meilleure note : 35/ Note la plus faible : 0/ Moyenne : 17,80
- Les 85 places du quota sont pourvues par des candidats qui ont entre 35 points et 25 points
- La commission a décidé d'une liste complémentaire de 84 places pour ceux qui avaient entre 25 points et 19 points. Au total, 169 candidats sont classés
- En deçà de 19 points, soit 236 stagiaires, les candidats ne sont pas classés, ce qui équivaut à un refus de leur candidature

Sélection Apprentissage :

- Meilleure note : 35/ Note la plus faible : 01/ Moyenne : 16.30
- Les 15 places du quota sont pourvues par des candidats qui ont entre 35 points et 29 points
- La commission a décidé une liste complémentaire de 23 places pour ceux qui avaient entre 29 points et 25 points
- En deçà de 25 points, soit 188 stagiaires, les candidats ne sont pas classés, ce qui équivaut à un refus de leur candidature
- Enfin, 14 candidats placés en liste principale Formation Initiale le sont également sur la liste principale Apprentissage et 34 candidats placés soit en liste principale soit en liste complémentaire Formation Initiale le sont également sur la liste principale ou complémentaire apprentissage

Sélection demandeurs d'emploi :

- Meilleure note : 35/ Note la plus faible : 8/ Moyenne : 21,34
- Les 5 places du quota sont pourvues par des candidats qui ont entre 35 points et 34 points
- La commission a décidé une liste complémentaire de 10 places pour ceux qui avaient entre 34 points et 25 points
- En deçà de 25 points, soit 27 stagiaires, les candidats n'ont pas été classés, ce qui équivaut à un refus de leur candidature

Sélection salariés ou en reconversion :

- Meilleure note : 34/ Note la plus faible : 6/ Moyenne : 23,42
- Les 5 places du quota sont pourvues par des personnes qui ont entre 34 points et 25 points
- La commission n'a pas fixé de liste complémentaire pour ce statut. Les notes des personnes suivantes dans le classement étant trop basses.
- En deçà de 25 points, soit 2 stagiaires, les candidats ne sont pas classés, ce qui équivaut à un refus de leur candidature

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Pour établir ces classements, la commission a pris en compte, en priorité les notes égales ou supérieures au seuil décidé par statut (cf. ci-dessus), puis, pour les ex-aequo, les candidats ont été départagés en fonction de la note obtenue aux critères suivants par ordre décroissant de préférence :

- o Critère 6 : intérêt pour le champ de la petite enfance
- o Critère 5 : connaissance de la formation EJE
- o Critère 7 : Rapport au projet de formation
- o Critère 3 : Aptitudes à l'analyse et au questionnement
- o Critère 4 : Aptitude à la communication et à la relation

Si malgré cela, les candidats sont toujours ex aequos, la commission tranche sur les modalités suivantes :

- Pour les ex aequos dont le rang de classement est proche de la liste principale (jusqu'à 100 environ) : le classement se fait par ordre alphabétique car les désistements en début de liste principale sont fréquents, et ces candidats ont de fortes chances de recevoir la proposition d'admission
- Pour les ex aequos suivants, les dossiers vont être étudiés et classés en fonction des annotations du jury

La commission a donc acté :

- une liste principale de 110 candidats, tout statut confondu,
- une liste d'attente de 117 candidats, tout statut confondu.

La commission étudie aussi :

- le nombre d'étudiants potentiels pour le site de Grande Synthe : entre 17 et 18 étudiants pourraient être affectés sur ce site.
- les reports de formations de la rentrée 2020 (4 candidats dont 1 sur Grande Synthe), et
- les financements en cours des candidats salariés

4. Conseils ou recommandations formulés aux candidats pour améliorer leur prise en compte des attendus et objectifs de la formation

Les candidats non admis pourront contacter le jury pour obtenir des explications sur la note obtenue. Ils ont un mois pour effectuer leur demande par mail à selection@crfpe.fr ou par courrier.

Les formateurs et professionnels associés qui ont vu le candidat ayant fait cette demande ont jusqu'au 27 juillet 2021 (soit 2 mois après la visibilité des résultats sur Parcoursup et par mail) pour effectuer un retour au candidat .

La commission d'examen des vœux s'est terminée à 10H30.

Sylvain PEYRATOUT

Directeur
Centre Régional de Formation
des Professionnels de l'Enfance
465, rue Courtois
59042 LILLE CEDEX
Tél : +33 (0)3 20 14 93 00 - www.crfpe.fr